

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 41 16 janvier 1950

n° 41 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vn l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1854 ; Vule décret du 2 mars 1910 sur la soldé et les allocations accessoires

**Vu**la demande de congé administratif en date du 30 décembre 1910 présentée par M. Morin, controleur des transmissions coloniales

**Vu**l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé administratif de six mois pour en jouir à Marzy (Nièvre) et pour compter du 20 février 1950 est accordé à M. Morin. (M.), contrôleur des transmissions coloniales.

#### Art. 2

— M. Morin (M.), accompagné de son épouse, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et, voyagera en 2e classe (assimilation : 2e catégorie) aux frais du budget local.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**